

Le système de justice contre les personnes racisées

Rafik Bentabbel et Emanuel Guay

Numéro 793, novembre–décembre 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/86728ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bentabbel, R. & Guay, E. (2017). Le système de justice contre les personnes racisées. *Relations*, (793), 34–35.



LE SYSTÈME DE JUSTICE CONTRE LES PERSONNES RACISÉES

Aux États-Unis comme au Canada, à des degrés divers, les minorités racisées et les Autochtones sont parmi les plus touchés par les politiques pénales répressives qui se sont substituées aux politiques sociales.

Rafik Bentabbel et Emanuel Guay

Les auteurs sont respectivement étudiant au baccalauréat en droit à l'UQAM et étudiant au doctorat en sociologie à l'Université McGill

L'an dernier aux États-Unis, les soulèvements entourant les décès de Freddie Gray, Michael Brown et plusieurs autres jeunes Noirs tués par la police, ainsi que le mouvement « Black Lives Matter », ont mis en lumière l'ampleur des discriminations et des violences dont les Afro-Américains sont victimes. Bien que la gravité de ces violences ne doive pas être minimisée, celles-ci ne constituent toutefois que le visage le plus visible d'un ensemble d'inégalités qui structurent les rapports entre les minorités racisées et le système de justice criminelle américain. À des degrés certes divers, ces inégalités se retrouvent aussi au Canada et nécessitent qu'on s'y attarde. Deux notions permettent de bien rendre compte des mécanismes de reproduction du racisme institutionnel qui sont à l'œuvre dans les deux pays : les espaces de relégation et le circuit carcéral.

Au carrefour de l'abandon et de la surveillance

C'est une réalité avérée : les quartiers américains défavorisés font l'objet d'une surveillance policière plus importante et d'interventions des forces de l'ordre plus musclées que les autres quartiers. Les chercheurs Jason Carmichael et Stephanie L. Kent ont établi en ce sens que les villes américaines comprenant une forte proportion de personnes racisées et d'importantes inégalités de revenu tendent à disposer d'un plus grand nombre d'effectifs policiers. Cette relation entre pauvreté, proportion de minorités racisées et présence policière s'est d'ailleurs renforcée au cours des trois dernières décennies, pour atteindre un sommet de nos jours¹.

Cette surveillance accrue participe à la normalisation de l'insécurité sociale de deux façons. D'une part, en contribuant à la concentration géographique des plus démunis, notamment par des processus de ségrégation résidentielle liés au montant des loyers et aux discriminations sur le marché immobilier. D'autre part, en permettant une convergence des stratégies de surveillance et de contrôle de cette même population. Ces quartiers deviennent alors des « espaces de relégation », au carrefour de l'abandon et de la surveillance, du dénuement matériel et de la gestion punitive des problèmes sociaux.

Qu'en est-il du contexte canadien ? Deux observations se démarquent : si la reproduction des espaces de relégation est

moins importante ici – entre autres parce que la ségrégation résidentielle y est beaucoup moins prononcée –, la surveillance disproportionnée des minorités par la police est une réalité partagée des deux côtés de la frontière. Tout comme aux États-Unis, la présence policière dans les villes canadiennes est fortement influencée par la proportion de personnes issues des peuples autochtones et des minorités ethnoculturelles qui y habitent. De plus, des études récentes indiquent que les individus racisés se voient beaucoup plus souvent arrêtés, détenus ou même abattus par la police canadienne que les membres du groupe majoritaire, proportionnellement à leur importance démographique dans la population². Moins médiatisées qu'aux États-Unis, la surveillance disproportionnée des minorités visibles et des Autochtones et les violences policières à leur endroit n'en sont pas moins des réalités préoccupantes au Canada.

L'incarcération, un cercle vicieux

Une autre forme d'inégalité ethnoraciale ayant reçu beaucoup d'attention ces dernières années est l'incarcération de masse, qui désigne la hausse vertigineuse des taux d'incarcération aux États-Unis depuis les années 1980. Cette hausse est notamment liée à des politiques pénales plus sévères et à la surveillance policière accrue dont les quartiers défavorisés font l'objet.

Les liens entre l'incarcération de masse et le ressac conservateur international, qui a pris forme avec l'arrivée au pouvoir du tandem Thatcher-Reagan au tournant des années 1980, sont souvent expliqués par une transformation de la relation entre deux fonctions de l'État, à savoir sa *fonction sociale* (santé, éducation, accès au logement, assistance sociale, etc.) et sa *fonction pénale* (police, prison, mais également la discipline économique imposée par les mesures d'austérité, la dérégulation économique, les politiques de *workfare*, etc.). La montée des taux d'incarcération correspondrait ainsi à une transformation des régimes de gestion de la marginalité sociale. L'État ayant abandonné les mesures keynésiennes de régulation du marché du travail et les protections sociales au profit de la dérégulation économique, l'expansion de l'appareil pénal sert alors à normaliser l'insécurité sociale causée par ses politiques. Ces transformations s'articulent autour d'une population cible, en l'occurrence les jeunes Afro-Américains peu scolarisés, qui deviennent le centre de gravité d'une stratégie misant sur la prison pour contrôler les populations les plus affectées par l'offensive néolibérale.

Pour bien comprendre les conséquences qui découlent de l'incarcération de masse aux États-Unis, la notion de circuit carcéral s'avère utile. Elle désigne le microcosme social auquel une part croissante de la population américaine pauvre et racisée se voit confinée de façon quasi définitive après un passage en prison. Les répercussions de l'incarcération se font en effet sentir jusqu'en dehors de la prison elle-même; il existe ainsi une certaine continuité entre la vie à l'intérieur et à l'extérieur des barreaux.

Après une peine d'emprisonnement, le dossier criminel constitue un stigmate permanent pour les personnes concernées, en réduisant significativement leur accès au logement, au marché du travail et au droit de vote. Or, si l'incarcération a de nombreux effets négatifs sur les parcours de vie individuels à l'extérieur des institutions carcérales elles-mêmes, la concentration géographique des ex-détenus dans des quartiers fortement défavorisés en vient aussi à affecter l'ensemble des personnes qui y habitent, en augmentant la méfiance mutuelle et les craintes d'être victime d'actes criminels, tout en décourageant les investissements économiques et la présence d'employeurs dans ces quartiers jugés dangereux. La vie familiale est également affectée, l'incarcération parentale étant associée à de plus fortes probabilités de connaître des situations d'itinérance de même que des troubles de santé mentale ou de comportement chez les enfants concernés. On peut souligner, finalement, que la prison a une incidence significative sur les risques de mortalité des ex-détenus, notamment en raison de problèmes de santé liés au stress et à la consommation de drogue. Ainsi, non seulement les communautés afro-américaines défavorisées sont-elles proportionnellement davantage criminalisées et incarcérées, mais elles sont de plus en plus confinées à un microcosme social séparé, dans lequel les chances de vie et d'avancement social se voient sévèrement diminuées par un passage dans l'institution carcérale – tant pour la personne incarcérée que pour son entourage.

Une réalité qui nous concerne aussi

Si la situation est différente au Canada, elle n'en obéit pas moins aux mêmes logiques que chez nos voisins du sud. Certes, la population carcérale canadienne est beaucoup moins importante que celle des États-Unis, à la fois en termes absolus (nombre de personnes incarcérées) et relatifs (proportion de la population totale derrière les barreaux). Mais la surreprésentation des minorités et des personnes racisées dans les établissements carcéraux est une réalité alarmante pour les deux pays. La spécificité du Canada à ce sujet est que, par ses politiques coloniales, ce sont les communautés autochtones qui sont particulièrement surreprésentées: alors que les Autochtones ne forment que 4,3% de la population canadienne, ils constituent 25% des détenus dans les pénitenciers fédéraux.

Bien que les études sur le système carcéral canadien soient moins nombreuses que celles portant sur le cas américain, deux réalités méritent d'être prises en considération. D'une part, les communautés afro-canadiennes – en particulier celle située en Ontario – font l'objet depuis les années 1980 d'une version «*made in Canada*» de la *War on Drugs* menée aux États-Unis, et cette «guerre contre la drogue» s'est traduite entre au-



Manifestation contre l'incarcération de masse des Afro-Américains lourdement encadrée par la police à New York, le 19 avril 2012.
Photo: Flickr/Clemens v. Vogelsang

tres par une augmentation du budget des forces policières et une intensification du profilage racial. D'autre part, les politiques de lutte contre le crime promues par le gouvernement Harper durant sa décennie au pouvoir – notamment avec l'adoption de la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime, en 2009, et de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, en 2012 – ont aggravé la surreprésentation des minorités ethnoculturelles et des Autochtones dans les prisons fédérales. Par conséquent, les détenus provenant des communautés autochtones et afro-canadiennes ont vu leur nombre augmenter de 44,8% et de 71,1% respectivement entre 2006 et 2015.

Les franges les plus défavorisées des minorités racisées sont le visage le plus dramatique du renforcement des inégalités ethnoraciales en contexte néolibéral, tant aux États-Unis qu'au Canada, même si ces inégalités face au système de justice criminelle sont beaucoup moins étudiées et débattues ici. Une première étape pour s'y attaquer de notre côté de la frontière serait dès lors de les identifier et de les nommer clairement, en évitant d'utiliser les États-Unis comme épouvantail à partir duquel nous pourrions nous donner bonne conscience à peu de frais sur la question. ☺

1. J. T. Carmichael et S. L. Kent, «*The Persistent Significance of Racial and Economic Inequality on the Size of Municipal Police Forces in the United States, 1980–2010*», *Social Problems*, vol. 61, n° 2, 2014, p. 278.

2. Akwasi Owusu-Bempah et Scot Wortley, «*Race, Crime, and Criminal Justice in Canada*» dans Sandra Bucerius et Michael Tonry (dir.), *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime and Immigration*, New York, Oxford University Press, 2014, p. 281-320.